



la Plagne Tarentaise

Le journal
du conseil
07 mars 2023

(Re) APPEL A CANDIDATURE
Généralions

la Plagne Tarentaise

Exposition photo
sur la thématique du
partage entre
Grands-parents et
petits enfants.

Renseignements et Inscriptions
au 04 79 09 71 52 ou
com @laplagnetarentaise.fr

Séances photo
du 15 Mai au 15 Août 2023

Retrouvez toutes
les informations
en dernière page.

Retrouvez les informations de votre commune déléguée selon un code couleur :

**BELLENTRE LA CÔTE D'AIME VALEZAN MACOT LA PLAGNE
LA PLAGNE TARENTAISE**

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois

Le 07 mars à 19 h 00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire

Etaient présents :

Astier Fabienne, Beltrami Henri, Benoit Nathalie, Bérard Patricia, Boch Jean-Luc, Broche Richard, Buthod Maryse, Courtois Michel, Crétier Bertrand, De Miscalut Isabelle, Faggianelli Evelyne, Gentil Isabelle, Girod Gedda Isabelle, Gostoli Michel, Hanrard Bernard, Miché Xavier, Ougier Pierre, Pellicier Guy, Rochet Romain, Silvestre Jean-Louis, Tresallet Gilles, Véniat Daniel Jean, Vibert Christian, Villien Michelle

Excusés :

Astier Robert (pouvoir à Broche Richard), Buthod-Ruffier Odile (pouvoir à Faggianelli Evelyne), Dussuchal Marion (pouvoir à Silvestre Jean-Louis), Montmayeur Myriam (pouvoir à Bérard Patricia)

Absent :

Valentin Benoit

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Michel Gostoli est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Finances : 1. Approbation du compte administratif 2022 : Budget Général, 2. Approbation du compte administratif 2022 : Budget Annexe Eau, 3. Approbation du compte administratif 2022 : Budget Annexe Assainissement, 4. Approbation du compte administratif 2022 : Budget Annexe Parkings, 5. Approbation du compte administratif 2022 : Budget Annexe Cinémas, 6. Approbation du compte administratif 2022 : Budget Annexe Transport Publics de personnes, 7. Approbation du compte administratif 2022 : Budget Annexe Biens du Revers, 8. Approbation du compte administratif 2022 : Budget Annexe Lotissement de Montchavin, 9. Approbation du compte de gestion 2022 du receveur : Budget Général, 10. Approbation du compte de gestion 2022 du receveur : Budget Annexe Eau, 11. Approbation du compte de gestion 2022 du receveur : Budget Annexe Assainissement, 12. Approbation du compte de gestion 2022 du receveur : Budget Annexe Parkings, 13. Approbation du compte de gestion 2022 du receveur : Budget Annexe Cinémas, 14. Approbation du compte de gestion 2022 du receveur : Budget Annexe Transport Public de Personnes, 15. Approbation du compte de gestion 2022 du receveur : Budget Annexe Biens du Revers, 16. Approbation du compte de gestion 2022 du receveur : Budget Annexe Lotissement de Montchavin, 17. Affectation des résultats 2022 : Budget Général, 18. Affectation des résultats 2022 : Budget Annexe Eau, 19. Affectation des résultats 2022 : Budget Annexe Assainissement, 20. Affectation des résultats 2022 : Budget Annexe Parkings, 21. Affectation des résultats 2022 : Budget Annexe Cinémas, 22. Affectation des résultats 2022 : Budget Annexe Transport Public de personnes, 23. Affectation des résultats 2022 : Budget Annexe Biens du Revers, 24. Affectation des résultats 2022 : Budget Annexe Lotissement de Montchavin, 25. Approbation des restes à réaliser 2022 : Budget général, 26. Approbation des restes à réaliser 2022 : Budget Annexe Eau, 27. Approbation des restes à réaliser 2022 : Budget Annexe Assainissement, 28. Approbation des restes à réaliser 2022 : Budget Annexe Parkings, 29. Approbation des restes à réaliser 2022 : Budget Annexe Biens du Revers, 30. Vote des taux de contributions directes locales 2023, 31. Vote du Budget Général 2023, 32. Vote du Budget Annexe Eau 2023, 33. Vote du Budget Annexe Assainissement 2023, 34. Vote du Budget Annexe Parkings 2023, 35. Vote du Budget Annexe Cinémas 2023, 36. Vote du Budget Annexe Transport Public de Personnes 2023, 37. Vote du Budget Annexe Biens du Revers 2023, 38. Vote du Budget Annexe Lotissement de Montchavin 2023, 39. Abroge et remplace – Harmonisation des tarifs de location des licences communales de débits de boissons

Commande publique – Subventions : 40. Convention d'affermage relative à l'exploitation du complexe aquatique « Espace Paradisio » de Montchavin – Avenant N°3, 41. Convention de délégation de service public de la piscine de Plagne Bellecôte - Avenant n°1, 42. Demande de subvention pour la création d'une passerelle cyclable à Bonconseil, 43. Demande de subvention pour le remplacement de la chaudière fuel de l'école de la Côte d'Aime par deux pompes à chaleur avec forage

Ressources humaines : 44. Approbation du règlement intérieur du comité social territorial, 45. Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial au service de la Communication, 46. Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial au service de la cuisine centrale, 47. Création d'un poste permanent de responsable paie et carrière au sein du service des ressources humaines sur le grade de Rédacteur territorial

Urbanisme – Foncier : 48. Acquisition des parcelles longeant la carrière de la commune déléguée de Bellentre – parcelles 038 B n°1758-1501-1504-1505-1507-1508 et 1513, 49. Appel à projet en vue de l'urbanisation en hébergement touristique aux Coches – parcelles 038 section AB n°118 et n°119 – Commune déléguée de Bellentre, 50. Convention de servitude ENEDIS pour pose coffret électrique à Sangot

Informations : Liste des MAPA

Monsieur le maire propose le retrait de deux points à l'ordre du jour :

- DOC 48 : Acquisition des parcelles longeant la carrière de la commune déléguée de Bellentre – parcelles 038 B n°1758-1501-1504-1505-1507-1508 et 1513

- DOC 50 : Convention de servitude ENEDIS pour pose coffret électrique à Sangot

Le conseil municipal approuve les modifications apportées à l'ordre du jour.

Monsieur Richard Broche demande que les deux premières questions orales soient retirées, en raison de l'absence de monsieur Robert Astier.

Le procès-verbal du conseil municipal du 07 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Finances

Monsieur Jean-Luc Boch ne prenant pas part au vote des points 1 à 8, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2022.

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET GÉNÉRAL

Madame Patricia Bérard explique que l'exercice budgétaire 2022 du budget général de La Plagne Tarentaise se termine sur un résultat de clôture de 2 743 564,91 euros (3 410 752,86 € d'excédent de fonctionnement et 667 187,95 € de déficit d'investissement).

Elle présente ensuite le compte administratif 2022 de ce budget qui s'établit comme suit :

	Total Crédits 2022	CA 2022
Dépenses de fonctionnement	22 299 996,00 €	21 877 535,02 €
Recettes de fonctionnement	22 299 996,00 €	25 288 287,88 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	3 410 752,86 €
Dépenses d'investissement	12 212 835,00 €	8 267 223,30 €
Recettes d'investissement	12 212 835,00 €	7 600 035,35 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT DEFICIT	0,00	- 667 187,95 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	2 743 564,91 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 du budget général de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 27, pour : 22, contre : 5 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda – Guy Pellicier)

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET ANNEXE EAU

Monsieur Gilles Tresallet explique que l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe Eau de La Plagne Tarentaise se termine avec un résultat de clôture de 494 246,44 euros (92 318,74 € d'excédent de fonctionnement et 401 927,70 € d'excédent d'investissement).

Il présente ensuite le compte administratif 2022 de ce bud-

get qui s'établit comme suit :

	Total Crédits 2022	CA 2022
Dépenses de fonctionnement	592 180,00 €	491 665,94 €
Recettes de fonctionnement	592 180,00 €	583 984,68 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	92 318,74 €
Dépenses d'investissement	900 197,00 €	498 976,81 €
Recettes d'investissement	900 197,00 €	900 904,51 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	401 927,70 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	494 246,44 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 du budget annexe Eau de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 27, pour : 22, contre : 5 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda – Guy Pellicier)

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur Gilles Tresallet explique que l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe Assainissement de La Plagne Tarentaise se termine avec un résultat de clôture de 733 109,35 euros (165 508,49 € d'excédent de fonctionnement et 567 600,86 € d'excédent d'investissement).

Il présente ensuite le compte administratif 2022 de ce budget qui s'établit comme suit :

	Total Crédits 2022	CA 2022
Dépenses de fonctionnement	598 550,00 €	512 498,32 €
Recettes de fonctionnement	598 550,00 €	678 006,81 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	165 508,49 €
Dépenses d'investissement	984 713,00 €	451 258,55 €
Recettes d'investissement	984 713,00 €	1 018 859,41 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	567 600,86 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	733 109,35 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 du budget annexe Assainissement de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 27, pour : 22, contre : 5 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda – Guy Pellicier)

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET ANNEXE PARKINGS

Monsieur Henri Beltrami explique que l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe Parkings de La Plagne Tarentaise se termine sur un résultat de clôture de 425 206,58 euros (138 346,24 € d'excédent de fonctionnement + 286 860,34 € d'excédent d'investissement).
Il présente ensuite le compte administratif 2022 de ce budget qui s'établit comme suit :

	Total Crédits 2022	CA 2022
Dépenses de fonctionnement	386 500,00 €	310 606,81 €
Recettes de fonctionnement	386 500,00 €	448 953,05 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	138 346,24 €
Dépenses d'investissement	313 500,00 €	23 891,37 €
Recettes d'investissement	313 500,00 €	310 751,71 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	286 860,34 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	425 206,58 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 du budget annexe Parkings de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 27, pour : 23, contre : 4 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda)

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET ANNEXE CINÉMAS

Madame Evelyne Faggianelli explique que l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe Cinémas de La Plagne Tarentaise se termine sur un résultat de clôture de 12 475,39 euros (298,11 € d'excédent de fonctionnement et 12 177,28 € d'excédent d'investissement).

Elle présente ensuite le compte administratif 2022 de ce budget qui s'établit comme suit :

	Total Crédits 2022	CA 2022
Dépenses de fonctionnement	162 400,00 €	127 762,38 €
Recettes de fonctionnement	162 400,00 €	128 060,49 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	298,11 €
Dépenses d'investissement	20 000,00 €	1 129,67 €
Recettes d'investissement	20 000,00 €	13 306,95 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	12 177,28 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	12 475,39 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 du budget annexe Cinémas de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 27, pour : 23, contre : 4 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda)

6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET ANNEXE TRANSPORT PUBLICS DE PERSONNES

Madame Fabienne Astier explique que l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe Transports Publics de personnes de La Plagne Tarentaise se termine sur un résultat de clôture de 17 728,58 euros (28 391,75 € d'excédent de fonctionnement et 10 663,17 € de déficit d'investissement).

Elle présente ensuite le compte administratif 2022 de ce budget comme suit :

	Total Crédits 2022	CA 2022
Dépenses de fonctionnement	1 224 450,00 €	1 207 037,73 €
Recettes de fonctionnement	1 224 450,00 €	1 235 429,48 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	28 391,75 €
Dépenses d'investissement	17 216,00 €	17 160,25 €
Recettes d'investissement	17 216,00 €	6 497,08 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT DEFICIT	0,00	- 10 663,17 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	17 728,58 €

Pour répondre à monsieur Richard Broche, madame Patricia Bérard indique qu'une subvention du budget principal de 1 010 250 euros a été versée pour équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe Transports Publics de Personnes. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 du budget annexe Transports Publics de Personnes de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 27, pour : 22, contre : 5 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda – Guy Pellicier)

7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET ANNEXE BIENS DU REVERS

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe Biens du Revers de Bellentre se termine sur un résultat de clôture de 62 483,17 euros (59 545,04 € d'excédent de fonctionnement et 2 938,13 € d'excédent d'investissement).

Il présente ensuite le compte administratif 2022 de ce budget comme suit :

	Total Crédits 2022	CA 2022
Dépenses de fonctionnement	50 350,00 €	2 137,00 €
Recettes de fonctionnement	50 350,00 €	61 682,04 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	59 545,04 €
Dépenses d'investissement	43 720,00 €	1 173,74 €
Recettes d'investissement	43 720,00 €	4 111,87 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	2 938,13 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	62 483,17 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 du budget annexe Biens du Revers de la commune déléguée de Bellentre.

(Votants : 27, pour : 23, contre : 4 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda)

8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe Lotissement de Montchavin se termine sur un résultat de clôture de 116 563,05 euros (excédent d'investissement).

Il présente ensuite le compte administratif 2022 de ce budget comme suit :

	Total Crédits 2022	CA 2022
Dépenses de fonctionnement	273 544,00 €	236 553,98 €
Recettes de fonctionnement	273 544,00 €	236 553,98 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	0,00
Dépenses d'investissement	232 684,00 €	116 120,76 €
Recettes d'investissement	232 684,00 €	232 683,81 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	116 563,05 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	116 563,05 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement de Montchavin.

(Votants : 27, pour : 23, contre : 4 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda)

Monsieur le maire réintègre la séance.

9. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU RECEVEUR : BUDGET GÉNÉRAL

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 du budget général de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur.
(Votants : 28, pour : 28)

10. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE EAU

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 du budget annexe Eau de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur.
(Votants : 28, pour : 28)

11. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 du budget annexe Assainissement de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur.

(Votants : 28, pour : 28)

12. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE PARKINGS

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 du budget annexe Parkings de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur.

(Votants : 28, pour : 28)

13. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE CINÉMAS

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 du budget annexe Cinémas de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur.

(Votants : 28, pour : 28)

14. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 du budget annexe Transports publics de personnes de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur.

(Votants : 28, pour : 28)

15. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE BIENS DU REVERS

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 du budget annexe Biens du Revers de Bellentre dressé par le receveur.

(Votants : 28, pour : 28)

16. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 du budget annexe Lotissement de Montchavin de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur.

(Votants : 28, pour : 28)

17. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 : BUDGET GÉNÉRAL

Madame Patricia Bérard expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2022 laissent apparaître les excédents suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	3 410 752,86€
Résultats d'Investissement	- 667 187,95 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	2 743 564,91 €

Pour le budget 2022 de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 2 743 564,91 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	3 410 752,86 €
Résultat reporté de fonctionnement (002) - Excédent	1 584 912,06 €
Réserve pour le financement des Investissement (1068) Dont 1 158 652.85 € pour le financement des restes à réaliser 2022	1 825 840,80 €
Résultats d'Investissement	- 667 187,95 €
Résultat reporté d'Investissement (001) Déficit	- 667 187,95

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2022 du budget général, telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 28, pour : 24, contre : 4 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda)

18. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 : BUDGET ANNEXE EAU

Monsieur Gilles Tresallet expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2022 pour le Budget Annexe Eau laissent apparaître les montants suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	92 318,74 €
Résultats d'Investissement	401 927,70 €

Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	494 246,44 €
---	--------------

Pour le budget annexe 2022 Eau de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 494 246,44 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	92 318,74 €
Résultat reporté de fonctionnement (002) -	92 318,74 €
Résultats d'Investissement	401 927,70 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	401 927,70 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2022 du Budget Annexe Eau, telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 28, pour : 24, contre : 4 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda)

19. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur Gilles Tresallet expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2022 pour le Budget Annexe Assainissement laissent apparaître les montants suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	165 508,49 €
Résultats d'Investissement	567 600,86 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	733 109,35 €

Pour le budget annexe 2022 Assainissement de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 733 109,35 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	165 508,49 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	165 508,49 €
Résultats d'Investissement	567 600,86 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	567 600,86 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2022 du budget annexe Assainissement, telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 28, pour : 24, contre : 4 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda)

20. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 : BUDGET ANNEXE PARKINGS

Monsieur Henri Beltrami expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2022 pour le Budget Annexe Parkings laissent apparaître les montants suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	138 346,24 €
Résultats d'Investissement	286 860,34 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	425 206,58 €

Pour le budget annexe 2022 PARKINGS de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 425 206,58 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	138 346,24 €
Résultat reporté de fonctionnement (002) -	78 623,41 €
Réserve pour le financement des Investissement (1068) Dont 39 722,83 € pour le financement des restes à réaliser 2022	59 722,83 €
Résultats d'Investissement	286 860,34 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	286 860,34 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2022 du budget annexe Parkings, telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 28, pour : 24, contre : 4 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda)

21. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 : BUDGET ANNEXE CINÉMAS

Madame Evelyne Faggianelli expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2022 pour le budget Annexe Cinémas laissent apparaître les excédents suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	298,11 €
Résultats d'Investissement	12 177,28 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	12 475,39 €

Pour le budget annexe Cinémas 2022 de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 12 475,39 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	298,11 €
Résultat reporté de fonctionnement (002) -	298,11 €
Résultats d'Investissement	12 177,28 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	12 177,28 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2022 du budget annexe Cinémas, telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 28, pour : 24, contre : 4 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda)

22. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 : BUDGET ANNEXE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES

Madame Fabienne Astier expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2022 pour le Budget Annexe Transport Public de Personnes de La Plagne Tarentaise laissent apparaître les montants suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement Excédent	28 391,75 €
Résultats d'Investissement Déficit	- 10 663,17 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	17 728,58 €

Pour le budget annexe 2022 Transport Public de Personnes de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 17 728,58 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	28 391,75 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	8 007,75 €
Réserve pour le financement des Investissement (1068)	20 384,00 €
Résultats d'Investissement	- 10 663,17 €
Résultat reporté d'Investissement (001) Dépenses	- 10 663,17 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2022 du budget annexe Transport Public de Personnes, telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 28, pour : 24, contre : 4 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda)

23. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 : BUDGET ANNEXE BIENS DU REVERS

Monsieur Daniel-Jean Véniat expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2022 pour le Budget Annexe Biens du Revers laissent apparaître les montants suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement Excédent	59 545,04 €
Résultats d'Investissement Déficit	2 938,13 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	62 483,17 €

Pour le budget annexe 2022 Biens du Revers de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 62 483,17 euros de résultat comme suit :

Pour le budget annexe 2022 Biens du Revers, il est proposé d'affecter les 62 483,17 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	59 545,04 €
Résultat reporté de fonctionnement (002) -	9 545,04 €
Réserve pour le financement des Investissement (1068) Dont 28 066,58 € pour le financement des restes à réaliser 2022	50 000,00 €
Résultats d'Investissement	2 938,13 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	2 938,13 €

Madame Maryse Buthod s'interroge sur les restes à réaliser en rapport avec le chalet du Carroley.

Madame la directrice générale adjointe du pôle technique et urbanisme explique qu'il s'agit de factures reçues tardivement de la part des entreprises, après la clôture de l'exercice 2022.

Elle précise que les travaux du Carroley sont bien terminés et qu'il restera uniquement la partie SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) à réaliser.

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2022 du budget annexe Biens du Revers, telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 28, pour : 24, contre : 4 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda)

24. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN

Monsieur Daniel-Jean Véniat expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2022 pour le Budget Annexe Lotissement de Montchavin laissent apparaître les montants suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement Excédent	0,00 €
Résultats d'Investissement Déficit	116 563,05 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	116 563,05 €

Pour le budget annexe 2022 Lotissement de Montchavin, il est proposé d'affecter les 116 563,05 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats d'Investissement	116 563,05 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	116 563,05 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2022 du budget annexe Lotissement de Montchavin, telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 28, pour : 24, contre : 4 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda)

25. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2022 : BUDGET GÉNÉRAL

Madame Patricia Bérard expose au conseil municipal que les engagements d'investissement non soldés au 31 décembre 2022 et concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2023, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de 1 158 652,85 euros de dépenses à reporter.

Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2022 en dépenses au budget général de La Plagne Tarentaise, tels que présentés.

(Votants : 28, pour : 24, contre : 4 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda)

26. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2022 : BUDGET ANNEXE EAU

Monsieur Gilles Tresallet expose au conseil municipal que les engagements d'investissement non soldés au 31 décembre 2022 et concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2023, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de 37 119,22 euros.

Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2022 en dépenses au budget Annexe Eau, tels que présentés.

(Votants : 28, pour : 24, contre : 4 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda)

27. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2022 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur Gilles Tresallet expose au conseil municipal que les engagements d'investissement non soldés au 31 décembre 2022 et concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2023, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de 87 283,12 euros.

Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2022 en dépenses au budget Annexe Assainissement, tels que présentés.

(Votants : 28, pour : 26, contre : 2 : Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda)

28. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2022 : BUDGET ANNEXE PARKINGS

Monsieur Henri Beltrami expose au conseil municipal que les engagements d'investissement non soldés au 31 décembre 2022 et concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2023, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de 39 722,83 euros.

Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2022 en dépenses au budget Annexe Parkings, tels que présentés.

(Votants : 28, pour : 26, contre : 2 : Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda)

29. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2022 : BUDGET ANNEXE BIENS DU REVERS

Monsieur Daniel-Jean Véniat expose au conseil municipal que les engagements d'investissement non soldés au 31 décembre 2022 et concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2023, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de 28 066,58 euros de dépenses à reporter.

Comme précisé précédemment à madame Maryse Buthod-monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que cela correspond aux factures des travaux de drainage, de changement du tableau électrique et de la réfection de la route d'accès au chalet du Carroley.

Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2022 en dépenses au budget Annexe Biens du Revers, tels que présentés.

(Votants : 28, pour : 28)

30. VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2023

Madame Patricia Bérard rappelle que depuis la création de la commune nouvelle, des dispositions ont été adoptées, par le conseil municipal du 03 octobre 2016, afin d'harmoniser les taux sur une durée de 12 ans.

Elle indique que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023 et ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame Patricia Bérard propose de maintenir les taux comme suit :

TAXES	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
Taxe d'habitation (réforme d'exonération 21 et 22)	13,65 %			13,65 %
Taxe foncière (bâti) (taux commune + département Taux de référence TFB 2021)	14,44 %	25,47 %	25,47 %	25,47 %
Taxe foncière (non bâti)	143,48 %	143,48 %	143,48 %	143,48 %
Contribution foncière des entreprises	29,45 %	29,45 %	29,45 %	29,45 %

Monsieur Richard Broche tient à rappeler que malgré le maintien des taux communaux, une revalorisation des bases va engendrer une augmentation des taxes pour les contribuables mais qui n'est pas imputable à la commune.

Monsieur le maire confirme.

Le conseil municipal approuve les taux des contributions directes locales pour 2023, tels que présentés

(Votants : 28, pour : 26, contre : 2 : Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda)

31. VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL 2023

Madame Patricia Bérard rappelle que depuis la création de la commune nouvelle, des dispositions ont été adoptées, par le conseil municipal du 03 octobre 2016, afin d'harmoniser les taux sur une durée de 12 ans.

Madame Patricia Bérard rappelle que le budget 2023 de la

Plagne Tarentaise a été élaboré à partir des éléments de la prospective présentée dans le cadre du DOB au conseil municipal du 07 février 2023 et préalablement validé lors de la commission des finances du 20 janvier 2023.

Cette prospective est issue des propositions des commissions thématiques. Ce document et ses équilibres ont été débattus lors des commissions des finances et des commissions thématiques, et lors de ces réunions, tous les points ont pu être abordés, toutes les modifications demandées ont été effectuées, dans la mesure bien entendu où elles restaient en accord avec la prospective, et toutes les questions ont pu être posées lors de ces diverses réunions.

Elle demande donc au conseil municipal d'approuver le budget primitif général 2023 de la commune ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 25 170 067,00 euros sont prévus en dépenses et 25 170 067,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 11 637 552,00 euros sont prévus en dépenses et 11 637 552,00 euros sont prévus en recettes

Monsieur Richard Broche indique qu'avant la fusion des communes, le budget des enrobés sur Macot variait entre 700 000 € et 900 000 € par an et sur Bellentre, il était d'environ 400 000 €.

Il constate que chaque année, ce budget diminue tandis que d'autres augmentent comme celui de la masse salariale et de la régie de transport.

Il déplore le manque d'entretien du patrimoine.

Madame Fabienne Astier rappelle que si la Régie de transport n'avait pas été créée, les coûts seraient au-delà des chiffres actuels.

Monsieur Richard Broche ne critique pas la régie mais souligne l'augmentation du budget.

Monsieur le maire explique que les dépenses non affectées aux enrobés sont investies dans d'autres projets, comme la rénovation de 90% des logements saisonniers sur Montchavin Les Coches ou encore la mise aux normes urgente du centre technique municipal de Montchavin, afin de permettre aux agents de travailler dans de bonnes conditions.

Il souligne également que le budget des enrobés a diminué puisque la majorité a fait le choix de reprendre uniquement les zones touchées, plutôt que d'appliquer des couches de bitume inutiles sur de grandes distances.

Il ajoute que l'objectif est d'optimiser au mieux les budgets d'investissement qui sont conséquents tout en respectant le taux d'endettement de la collectivité.

Monsieur Richard Broche indique qu'il visait le budget de fonctionnement et non d'investissement.

Il explique ne pas remettre en cause les actions menées mais croit nécessaire d'alerter sur « l'explosion » des charges de personnel qui sont passées de 4,8 millions d'euros lors de la fusion en 2016 à plus de 7 millions pour 2023.

Monsieur Richard Broche dit ne pas comprendre cette augmentation au dépend de l'entretien du patrimoine.

Monsieur le maire rappelle que l'exploitation des crèches-garderies a été reprise par la collectivité suite à la dissolution de l'OGMC et que d'autres structures petite enfance ont également vu le jour comme à Belle Plagne et à Plagne Centre.

Il indique ensuite que la cuisine centrale alimente désormais l'intégralité des enfants du territoire, à l'exception des enfants de Valezan, et propose chaque semaine, un repas végétarien ainsi qu'un repas bio.

Il ajoute que le développement des services à la population ou la reprise de travaux en interne ont été privilégiés, ce qui explique l'augmentation de la masse salariale.

Monsieur Daniel-Jean Véniat revient sur le tableau des effectifs qui avait déjà été communiqué lors d'un précédent conseil municipal et indique qu'il y avait 142 agents en 2016 (98 Equivalent Temps Plein), 141 en 2017 (97 ETP), 148 en 2018 (102 ETP), 159 en 2019 (103 ETP), 174 en 2020 (108 ETP) et 146 en 2021.

Il mentionne que ce ne sont pas les effectifs qui sont à l'origine de l'augmentation du budget 012 mais toutes les conséquences induites par les évolutions de rémunérations, de cotisations et de retraite.

Monsieur Richard Broche maintient sa divergence de point de vue à ce sujet, malgré les arguments apportés.

Pour résumer, monsieur le maire souligne que le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » souhaite réaliser plus d'enrobés et moins de services à la population.

Monsieur Richard Broche termine en affirmant que l'enrobé fait partie de l'entretien du patrimoine.

Le conseil municipal approuve le budget Primitif 2023 de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 28, pour : 23, contre : 5 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda – Guy Pellicier)

32.VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU 2023

Monsieur Gilles Tresallet rappelle que le détail du budget Annexe Eau 2023 a été débattu lors du conseil d'exploitation et des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe de l'Eau pour 2023 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 678 990,00 euros sont prévus en dépenses et 678 990,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 651 968,00 euros sont prévus en dépenses et 651 968,00 euros sont prévus en recettes

Pour répondre à l'interrogation de monsieur Richard Broche, monsieur le maire confirme que le transfert de l'eau et de l'assainissement aura lieu au 1er janvier 2026.

Monsieur Richard Broche souhaite savoir si toutes les installations seront conformes en 2026 ou s'il restera des travaux à réaliser.

Monsieur le maire indique que l'objectif de la fusion est justement de permettre d'atteindre un point commun pour les 4 communes déléguées mais qu'il existe encore des disparités, notamment à La Plagne, où le service est confié en affermage par le biais du SIGP.

Il ajoute que le transfert de compétence au sein de la Communauté de Communes sera d'autant plus complexe, avec l'intégration de l'ensemble des communes, des stations et du SIVU des Granges.

Le prix de l'eau et de l'assainissement va considérablement augmenter

Monsieur Richard Broche confirme et rappelle une étude de la COVA traitant ce point.

Monsieur le maire indique qu'un groupe de travail à la COVA s'emploie sur le sujet afin de minimiser l'impact de cette fusion.

Monsieur Richard Broche indique qu'il est donc important d'avoir déjà réalisé les investissements nécessaires afin d'être le moins pénalisé possible.

Monsieur le maire prend exemple sur des communes qui pratiquent des prix plus élevés et ont tout de même de gros investissements à faire pour être aux normes.

Il ajoute que les budgets de fonctionnement et d'investissement de l'eau et de l'assainissement ne baisseront pas pour la commune de La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal approuve le budget Annexe Eau 2023 de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 28, pour : 23, contre : 5 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda – Guy Pellicier)

33.VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2023

Monsieur Gilles Tresallet rappelle que le détail du budget Annexe Assainissement 2023 a été débattu lors du Conseil d'Exploitation et des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe de l'Assainissement pour 2023 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 718 308,00 euros sont prévus en dépenses et 718 308,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 846 001,00 euros sont prévus en dépenses et 846 001,00 euros sont prévus en recettes

Le conseil municipal approuve le budget Annexe Assainissement 2023 de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 28, pour : 23, contre : 5 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda – Guy Pellicier)

34.VOTE DU BUDGET ANNEXE PARKINGS 2023

Monsieur Henri Beltrami rappelle que le détail du budget Annexe Parkings 2023 a été débattu lors des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe Parkings pour 2023 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 425 400,00 euros sont prévus en dépenses et 425 400,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 467 923,00 euros sont prévus en dépenses et 467 923,00 euros sont prévus en recettes

Pour répondre à monsieur Richard Broche, monsieur Henri Beltrami indique qu'il n'y a pas de travaux prévus sur les parkings, mais uniquement de l'entretien.

Le conseil municipal approuve le budget Annexe Parkings 2023 de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 28, pour : 24, contre : 4 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda)

35.VOTE DU BUDGET ANNEXE CINÉMAS 2023

Madame Evelyne Faggianelli rappelle que le détail du budget Annexe Cinémas 2023 a été débattu lors des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Elle demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe Cinémas pour 2023 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 150 200,00 euros sont prévus en dépenses et 150 200,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 21 000,00 euros sont prévus en dépenses et 21 000,00 euros sont prévus en recettes

Le conseil municipal approuve le budget Annexe Parkings 2023 de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 28, pour : 24, contre : 4 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda)

36.VOTE DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES 2023

Madame Fabienne Astier rappelle que le détail du budget Annexe Transport Public de Personnes 2023 a été débattu lors du conseil d'exploitation et des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Elle demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe Transport Public de Personnes pour 2023 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 1 312 000,00 euros sont prévus en dépenses et 1 312 000,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 24 700,00 euros sont prévus en dépenses et 24 700,00 euros sont prévus en recettes

Le conseil municipal approuve le budget Annexe Transport Public de Personnes 2023 de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 28, pour : 23, contre : 5 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda – Guy Pellicier)

37.VOTE DU BUDGET ANNEXE BIENS DU REVERS 2023

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que le détail du budget Annexe Biens du Revers 2023 a été débattu lors des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe Bien du Revers pour 2023 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 24 500,00 euros sont prévus en dépenses et 24 500,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 67 700,00 euros sont prévus en dépenses et 67 700,00 euros sont prévus en recettes

Le conseil municipal approuve le budget Annexe Bien du Revers 2023 de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 28, pour : 28)

38.VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN 2023

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que le Budget Annexe Lotissement de Montchavin 2023 a été élaboré à partir des éléments techniques issus des différentes réunions préparatoires, ainsi que de des éléments financiers du projet initial intégré dans la prospective présentée dans le cadre du DOB au conseil municipal du 07 février 2023.

Ce document et ses équilibres ont été débattus lors des commissions de finances, et lors de ces réunions, tous les points ont pu être abordés, toutes les modifications demandées ont été effectuées, dans la mesure bien entendu où elles restaient en accord avec la prospective, et toutes les questions ont pu être posées lors de ces diverses réunions.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe Lotissement de Montchavin 2023 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 116 122,00 euros sont prévus en dépenses et 116 122,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 232 683,81 euros sont prévus en dépenses et 232 683,81 euros sont prévus en recettes

Le conseil municipal approuve le budget Annexe Lotissement de Montchavin 2023 de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 28, pour : 26, contre : 2 : Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda)

39.ABROGE ET REMPLACE – HARMONISATION DES TARIFS DE LOCATION DES LICENCES COMMUNALES DE DÉBITS DE BOISSONS

Madame Michelle Villien mentionne la nécessité d'harmoniser les tarifs des licences communales de débits de boissons et indique que la présente délibération abroge et remplace les délibérations 2022-123 et 2022-224.

Le conseil municipal approuve les tarifs à appliquer, tels que présentés. (Votants : 28, pour : 28)

Commande publique Subvention

40.CONVENTION D'AFFERMAGE RELATIVE À L'EXPLOITATION DU COMPLEXE AQUATIQUE « ESPACE PARADISIO » DE MONTCHAVIN – AVENANT N°3

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que la gestion et l'exploitation du complexe aquatique de Montchavin ont été confiées à la société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR par convention de délégation de service public en vigueur jusqu'au 17 décembre 2023.

Il mentionne la délibération n°2023-024 du 7 février 2023, par laquelle la collectivité a exprimé le souhait de conserver un mode de gestion déléguée pour l'exploitation de ce service public et précise qu'un nouvel exploitant sera ainsi désigné avant la fin de la convention en cours.

Monsieur Daniel-Jean Véniat ajoute que pour des raisons techniques de mise en place du futur exploitant avant la saison d'hiver, et afin d'assurer la continuité du service public dans les meilleures conditions possibles, la commune souhaite procéder à une résiliation anticipée de la convention à la date du 30 octobre 2023.

Le conseil municipal approuve la résiliation anticipée de la convention d'affermage pour l'exploitation du centre aquatique de Montchavin à compter du 30/10/2023 et l'avenant n°3, tel que présenté.

(Votants : 28, pour : 28)

41.CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA PISCINE DE PLAGNE BELLECÔTE – AVENANT N°1

Monsieur le maire rappelle que le contrat de délégation de service public pour la piscine de Plagne Bellecôte arrive à échéance le 30 novembre 2023. Il ajoute que pour des raisons techniques de mise en place de l'exploitant titulaire du futur contrat, et afin d'assurer la continuité du service public dans les meilleures conditions possibles, la commune souhaite procéder à une résiliation anticipée de la convention à la date du 30 octobre 2023.

Le conseil municipal approuve la résiliation anticipée du contrat de délégation de service public de la piscine de Plagne Bellecôte à compter du 30/10/2023 et l'avenant n°1, tel que présenté.

(Votants : 28, pour : 28)

42. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UNE PASSERELLE CYCLABLE À BONCONSEIL

Monsieur Gilles Tresallet informe du projet de création d'une passerelle cyclable à Bonconseil et indique que le coût estimatif de ces travaux est de 400 000,00 € HT.

Il ajoute que ce projet peut être subventionné par l'Etat (appels-projets-fonds-mobilités-actives-aménagements-cyclables et la DETR) et par le Département (FDEC) et propose donc de les solliciter.

Pour répondre à monsieur Richard Broche, monsieur Gilles Tresallet confirme que la passerelle enjambrera l'Isère dans sa partie la plus étroite et reliera notre commune à celle de Landry.

Suite à la question de monsieur Richard Broche, monsieur le maire indique que la commune de Landry ne participe pas à ce projet puisqu'il s'agit d'une volonté des élus de La Plagne Tarentaise et explique que cette passerelle permettra aux habitants du versant Sud de rejoindre la piste cyclable de façon sécurisée.

Il ajoute qu'une convention d'autorisation de travaux sur leur territoire sera bien évidemment établie, comme pour l'assainissement collectif des hameaux pour relier la STEP.

Monsieur Richard BROCHE s'interroge sur l'entretien de la future passerelle.

Monsieur Gilles Tresallet mentionne que ce projet n'est qu'en phase d'étude à l'heure actuelle et qu'il faudra envisager d'associer la COVA.

Monsieur le maire rappelle qu'il ne s'agit pour l'instant que de la demande de subvention.

Le conseil municipal approuve la demande de subvention pour la création d'une passerelle cyclable à Bonconseil et décide de solliciter les partenaires énoncés, afin d'obtenir une aide la plus élevée possible.

(Votants : 28, pour : 28)

43. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE FUEL DE L'ÉCOLE DE LA CÔTE D'AIME PAR DEUX POMPES À CHALEUR AVEC FORAGE

Monsieur Jean-Louis Silvestre informe du projet de remplacement de la chaudière fuel de l'école de la Côte d'Aime par deux pompes à chaleur avec forage et indique que le coût estimatif de ces travaux est de 215 000,00 € HT.

Il ajoute que ce projet peut être subventionné par le Département de la Savoie (Contrat Départemental du Territoire de Tarentaise Vanoise), par la Région (volet accompagner le développement durable des stations), par l'Etat (fonds vert : volet rénovation énergétique des bâtiments publics), par l'ADEME (fonds chaleur), et par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et propose donc de les solliciter.

Le conseil municipal approuve la demande de subvention pour le remplacement de la chaudière fuel de l'école de la Côte d'Aime par deux pompes à chaleur avec forage et décide de solliciter les partenaires énoncés, afin d'obtenir une aide la plus élevée possible et l'autorisation d'anticiper les travaux.

(Votants : 28, pour : 28)

Ressources humaines

44. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle qu'un comité social territorial a été créé par délibération n°2022-127 et qu'un règlement intérieur régissant son fonctionnement est obligatoire.

Ce règlement a obtenu un avis favorable du comité social territorial en date du 17 janvier 2023.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur du comité social territorial tel que présenté.

(Votants : 28, pour : 28)

45. CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL AU SERVICE DE LA COMMUNICATION

Madame Isabelle Gentil propose la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 7 mars 2023 et précise que l'agent occupera les fonctions de technicien audiovisuel au sein du service communication. Elle ajoute que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire au grade d'adjoint technique territorial ou par un agent contractuel en cas de recrutement infructueux. Monsieur le maire tient à préciser qu'il s'agit de la transformation d'un poste pour changement de filière et non pas d'une création de poste complémentaire.

Pour répondre à madame Isabelle Girod-Gedda, monsieur le maire confirme qu'il n'y a pas d'augmentation prévue.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial au service de la Communication, tel que présenté.

(Votants : 28, pour : 28)

46. CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL AU SERVICE DE LA CUISINE CENTRALE

Madame Isabelle Gentil propose la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 7 mars 2023 et précise que l'agent occupera les fonctions de responsable production au sein de la cuisine centrale.

Elle ajoute que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire au grade d'adjoint technique territorial ou par un agent contractuel en cas de recrutement infructueux. Le conseil municipal approuve la création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial au service de la cuisine centrale, tel que présenté. (Votants : 28, Pour : 28)

47. CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE RESPONSABLE PAIE ET CARRIÈRE AU SEIN DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES SUR LE GRADE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

Monsieur Daniel-Jean Véniat propose la création d'un emploi de rédacteur à temps complet à compter du 7 mars 2023 et précise que l'agent occupera les fonctions de responsable paie et carrière au sein du service des ressources humaines. Il ajoute que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire au grade de rédacteur territorial ou par un agent contractuel en cas de recrutement infructueux.

Monsieur le maire explique qu'il s'agit d'un agent qui était mis à disposition par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Savoie et qu'en pérennisant cet emploi, le coût en sera diminué pour la collectivité.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste permanent de responsable paie et carrière au sein du service des ressources humaines sur le grade de Rédacteur territorial, tel que présenté. (Votants : 28, pour : 28)

Urbanisme - Foncier

49. APPEL À PROJET EN VUE DE L'URBANISATION EN HÉBERGEMENT TOURISTIQUE AUX COCHES – PARCELLES 038 SECTION AB N°118 ET N°119 – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que les parcelles cadastrées 038 section AB n°118 et 119 appartiennent à la commune et sont constructibles.

Il ajoute que ce secteur d'une surface d'environ 4 336 m² bénéficie d'atouts majeurs propices à la réalisation d'un projet de haute qualité.

Il propose donc de lancer un appel à projets relatif à l'urbanisation de ces parcelles qui fera l'objet de modalités de publicité.

Il précise que conditions d'établissement et de remise des offres sont détaillées au sein d'un règlement de consultation/programmation présenté en annexe de la délibération. Le conseil municipal approuve le principe de l'appel à projets pour la vente et l'urbanisation en hébergement touristique des parcelles 038 section AB n°118 et n°119 et autorise monsieur le maire à lancer et conduire la procédure d'appel à projets conformément au règlement de consultation présenté.

(Votants : 28, pour : 28)

Questions orales

Le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » souhaite connaître le coût détaillé de la prise en charge des forfaits des enfants de la commune par la collectivité.

Monsieur le maire indique que le coût pour la collectivité s'élève à 178 062 € pour les enfants de 5 à 11 ans et à 136 493 € pour les enfants de 12 à 18 ans, ce qui fait un montant total de 314 555,00 €.

Il ajoute que d'autres aménagements seront pris en compte par l'exploitant.

Monsieur le maire demande ensuite aux membres du groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » s'ils ont toujours des préjugés quant à la gratuité des forfaits pour les enfants.

Monsieur Richard Broche rappelle qu'il ne s'agit pas de gratuité puisque la collectivité en assure le règlement.

Monsieur le maire maintient que les enfants skient gratuitement.

Monsieur Richard BROCHE conteste et souhaiterait que ce soit l'exploitant qui prenne en charge ces forfaits, en ayant recours au mécénat, par exemple.

Madame Isabelle Girod-Gedda indique que d'autres termes auraient dû être utilisés sur le courrier joint aux forfaits en remplaçant « monsieur le maire et ses élus » par « la collectivité », puisque c'est cette dernière qui finance les forfaits et non pas le conseil municipal.

Monsieur le maire signale que les finances de la collectivité sont gérées par les élus, pour les habitants.

Informations

Depuis la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération 2022-170 du 4 octobre 2022, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22 et L. 2122-23), monsieur le maire informe des décisions prises :

Marchés à procédure adaptée

N° MARCHES	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 22-22	Réhabilitation d'un ancien presbytère en locaux administratifs			
	Lot 1 - démolition - Gros oeuvre	EBTP Tarentaise	48 357,85 €	58 029,42 €
	Lot 2 - Charpente - Bardage	Tarentaise Charpente	58 627,40 €	70 352,88 €
	Lot 3 - Isolation extérieure - Enduit	SAS Alex Duchosal	53 978,09 €	64 773,71 €
	Lot 4 - Menuiseries intérieures	Menuiseries savoisiennes	69 053,30 €	82 863,96 €
	Lot 5 - Plâtrerie - Peinture	SAS Alex Duchosal	131 721,50 €	158 065,80 €
	Lot 6 - Carrelage	SPIE Tondella	9 867,68 €	11 841,22 €
	Lot 7 - Sols souples	Loisel William	24 838,50 €	29 806,20 €
	Lot 8 - Plomberie - Chauffage - Sanitaires	Plomberie Colson Steven	56 860,00 €	68 232,00 €
	Lot 9 - Electricité courants faibles forts	Electro Ondaine	79 050,54 €	94 860,65 €
	Lot 10 Serrurerie	SARL Ferraris Marcel	25 298,20 €	30 357,84 €
MAPA 22-29	Maitrise d'œuvre relative à la construction d'une liaison mécanique piétonne dans la station de Belle Plagne	SAS SRIGC Ingénierie Génie Civil	189 742,00 €	227 690,40 €

Monsieur Richard Broche souhaite en savoir plus sur le montage juridique prévu entre l'Union Syndicale de Belle Plagne (USBP), les copropriétés et la collectivité au sujet des travaux de construction de la liaison mécanique piétonne.

Monsieur le maire indique que l'étude est en cours et que le dossier sera présenté, dès qu'il sera finalisé.

Monsieur Richard Broche demande si les coûts d'investissement et de fonctionnement seront au prorata des surfaces de chacun.

Monsieur le maire explique que l'objectif est de rétrocéder l'ouvrage à l'USBP qui en aura la charge.

Il mentionne que pour l'investissement, un appel à candidatures est en cours et précise que les tarifs finaux ne sont pas établis mais estimés de 1 900 000 €.

Suite à la demande de monsieur Richard Broche, monsieur le maire confirme que cet investissement est entièrement à la charge de la commune.

TRIBUNE DES GROUPES

AGIR POUR L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

Les budgets se suivent...et se ressemblent !

L'an dernier, nous avons fait le choix de voter contre le budget 2022, mais nous restions ouverts à toutes propositions qui tendaient vers une gestion rigoureuse et constructive. Dans notre tribune de mars, nous propositions même à Monsieur le Maire et sa majorité la programmation d'une commission ayant pour objet « quelles économies sur notre fonctionnement ». Sans succès.

2023 : Nous regrettons toujours que notre budget de fonctionnement ne soit pas optimisé et nous déplorons encore le manque de réflexion concernant nos équipements touristiques.

Cette année, moins propice au dialogue que jamais, nous a révélé un maire s'apparentant davantage à Louis XIV qu'à un élu proche de ses administrés. C'est ainsi que notre Roi, qui n'apprécie pas que ses idées soient discutées, ne supporte pas la contradiction lorsque Richard Broche met en avant la dérive du budget de fonctionnement au détriment de l'entretien de notre patrimoine. Pour mémoire, la masse salariale de La Plagne Tarentaise est en augmentation de 11 % et représente 28 % du budget de fonctionnement.

Concernant un des points qui nous tient à cœur : l'étude de la couverture de nos piscines, l'idée a été définitivement enterrée jusqu'à la fin du mandat.

Alors dans un tel contexte, nous avons voté CONTRE les comptes administratifs et CONTRE le budget primitif.

ATTENTION, en aucun cas nos oppositions dans le cadre du vote du budget ne remettent en cause nos votes favorables aux délibérations passées. NOUS VOTONS CONTRE pour ne pas cautionner une gestion qui ne nous convient pas.

Richard Broche, Isabelle Girod Gedda, Maryse Buthod, Robert Astier, Guy Pellicier
Adresse Mail : richardbroche.laplagne@gmail.com

LA PLAGNE TARENTEISE 2020, un territoire qui nous rassemble

Bonjour à tous

Le conseil municipal de mars a été marqué comme chaque année par le vote du budget.

Le travail consciencieux des élus, des présidents de commissions et des agents ont porté leurs fruits en contribuant au développement harmonieux de la collectivité. De nombreux projets ont pu être réalisés en 2022 tout en conservant des budgets équilibrés (Général et Annexes).

Cette séance a permis de faire part au conseil municipal des résultats excédentaires des différents budgets :

- Budget Général :
+ 2 743 564,91 euros
- Budget annexe Eau :
+ 494 246,44 euros
- Budget annexe Assainissement :
+ 733 109,35 euros
- Budget annexe Parkings :
+ 425 206, 58 euros
- Budget annexe Cinémas :
+ 12 475,39 euros
- Budget annexe Transports Publics de personnes :
+ 17 728, 58 euros
- Budget annexe Biens du Revers :
+ 62 483,17 euros
- Budget annexe Lotissement de Montchavin :
+ 116 563,05 euros

L'ambition d'une collectivité est d'être avant tout au service de sa population en répondant aux besoins et aux attentes des citoyens. Les élus et les agents travaillent en étroite collaboration quotidiennement en vue de cet objectif. Nous avons été élus pour travailler au nom de la collectivité, défendre les intérêts de tous les citoyens et non pour servir les nôtres.

A ce titre, nous nous permettons de vous rappeler que notre maire Jean-Luc Boch, est à votre écoute pour évoquer des projets d'ordre général en prenant rendez-vous avec lui auprès de son secrétariat.

Liste Jean-Luc BOCH

Manifestations

ATELIER INTERGÉNÉRATIONNEL

Les élus du conseil municipal des jeunes souhaitent partager un moment avec les aînés de la Plagne Tarentaise. A ce titre, ils proposent un atelier de découverte des gestes de 1^{er} secours lors de deux après-midi. L'occasion de mêler moment de convivialité intergénérationnel et apprentissage de gestes utiles dans notre quotidien.

Date : 10 Mai et 31 Mai de 14h00 à 17h00.

Rendez-vous en Mairie de La Plagne Tarentaise.

Intéressé(e)? Inscrivez vous ou une personne proche de votre entourage au 06 14 31 61 63

Attention ! Les 14 premiers inscrits seront retenus pour chaque créneau.

Conditions d'inscription :

- être agé au minimum de 65 ans
- habiter La Plagne Tarentaise

VAS-Y DANSE

VENDREDI 19 AVRIL 2023 - 16H00

Salle de spectacle et cinéma d'Aime-La-Plagne

Compagnie Des Dindons

Après-midi spécial pour les enfants !

Au programme un spectacle + un goûter

Bob & Mia sont 2 personnes que tout oppose, tant dans leur mode de vie que dans leurs goûts et leurs envies. Et si un rêve pouvait les réunir ?

Avec Gus, le narrateur de l'histoire, tu vas les suivre et être acteur de leurs aventures à travers le hip-hop, le théâtre, la musique et le chant. Mets tes baskets et... « Vas-y danse ! »

Tarif unique : 5 € (Billetterie à l'office de tourisme de la Plagne Vallée et sur place).

Billetterie à l'office de tourisme de la Plagne Vallée et sur place.

BAL DES 50 ANS DU SOU DES ECOLES DE BELLENTRE

SAMEDI 29 AVRIL 2023

Salle des fêtes de Belleentre

19h-21h : Boom des enfants

21h-2h : Bal animé par GUI DESS

Entrée 5 € avec 1 conso (1 bière ou 1 soft)

Pour les -10 ans : entrée gratuite et snack 6 € (1 bouteille d'eau + 1 saucisse/frites + 1 compote à boire + 1 surprise).

Buvette & petite restauration sur place.

Informations : 07.61.22.08.78 -

sousdesecolesdebelleentre@gmail.com

Ces actions participent au financement des activités et classes découvertes.

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

LUNDI 8 MAI 2023

Les commémorations de l'armistice de la seconde guerre mondiale auront lieu sur La Plagne Tarentaise aux monuments aux morts de Belleentre, Valezan, La Côte d'Aime et Macot La Plagne.

Les horaires seront communiqués ultérieurement sur le site internet de la commune et par voie d'affichage.

Lors de ces commémorations, des diplômes d'honneur seront remis aux porte-drapeaux.

Informations

EXPOSITION PHOTO

La commune de La Plagne Tarentaise souhaite mettre en lumière les liens intergénérationnels via une exposition photo.

Il existe de nombreuses activités qui permettent ce partage : cuisine, Balade, lecture, jardinage, bricolage...

Afin de capturer le moment opportun, nous vous proposons une prise photos selon vos souhaits : chez vous, dans votre jardin, dans un lieu que vous appréciez ou en studio à la mairie.

La condition nécessaire pour l'inscription est que l'un des participants au minimum réside à La Plagne Tarentaise.

Des créneaux horaires pour ce shooting photo seront suggérés de mi-mai à mi-août.

Un vernissage sera programmé dans la seconde quinzaine du mois de septembre.

A l'issue de cette exposition, la photo vous sera offerte par la collectivité.

Vous pouvez retrouver le coupon d'inscriptions soit auprès des accueils de vos communes déléguées, soit sur le site internet de la commune : <https://www.laplagne-tarentaise.fr/exposition-photo-lien-intergenerational/> Inscription avant le 28 avril 2023.

Inscription scolaire

Rentrée scolaire 2023-2024

Inscription des enfants nés en 2020

Se présenter en mairie de votre commune déléguée pour l'inscription avec :

- Le livre de famille
- une quittance de loyer ou facture EDF à votre adresse
- le carnet de vaccination

Cimetière Macot chef-lieu

La commune de La Plagne Tarentaise va procéder à des travaux sur le mur Est de l'ancien cimetière de Macot chef-lieu.

Ces travaux devraient débuter début mai pour une durée d'un mois environ.

La commune de La Plagne Tarentaise vous informe que toutes les mesures nécessaires seront prises pour protéger les tombes et les objets personnels qui y sont déposés.

Cependant, ne pouvant garantir la totale sécurité de ces objets, la commune incite les personnes qui souhaitent les retirer de le faire avant fin avril.

La commune de La Plagne Tarentaise a tout à fait conscience que les tombes sont très importantes pour vous et tout sera mis en oeuvre pour que les travaux ne causent aucun dommage.

La commune de La Plagne Tarentaise vous remercie de votre compréhension et de votre patience pendant cette période de travaux.

Alerte JOB ETE

Pour les jeunes de 16 à 18 ans.

- Office national des forêts (ONF) du mardi 4 juillet au vendredi 25 août 2023.
- Services Techniques et services Enfance du lundi 3 juillet au vendredi 25 août 2023.

La date des contrats dépendra du nombre de candidatures.

Date limite de dépôt des candidatures : 16 juin 2023

Retrouvez toutes les offres d'emplois de la commune pour la saison estivale sur le site internet : www.laplagne-tarentaise.fr